

Délibération du conseil municipal

DU 15 janvier 2009

n° 4

page 1 / 1

Rapporteur : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Réhabilitation et agrandissement de l'école Henri DENARD-
Clôture de l'autorisation de programme.**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son large programme de restructuration des équipements scolaires, la ville de Châtelleraut a décidé de réhabiliter et agrandir l'école Henri DENARD.

Lors de sa séance du 27 juin 2006, le conseil municipal a créé une autorisation de programme à hauteur de 6.220.000 €, les crédits de paiement étant inscrits sur les exercices 2006 à 2009. Cette autorisation a été modifiée lors de la séance du conseil municipal du 25 octobre 2006, pour prendre en compte le planning définitif.

Le nouveau conseil souhaitant une approche plus globale de la restructuration et de la restauration des locaux scolaires, il a été décidé de retarder le démarrage des travaux de l'école Denard, en attendant l'adoption d'un programme plus général.

Il convient donc de clôturer l'autorisation de programme mise en place par le conseil municipal en 2006, pour ne pas avoir à inscrire les crédits de paiements au budget primitif 2009.

Lors d'une prochaine réunion, l'assemblée adoptera un nouveau plan de programmation accompagné d'une nouvelle autorisation de programme.

* * * * *

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

CONSIDERANT la volonté de l'assemblée d'adopter une programmation plus complète de restructuration et de restauration des locaux scolaires,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de clôturer l'autorisation de programme mise en place pour financer la réhabilitation et l'agrandissement de l'école Henri DENARD,

POUR :	31
CONTRE :	0
ABSTENTIONS	6

(MM. Tondusson, Cibert, Mme Aumon,
MM. Monaury, Gratteau, Mme Barrault)

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtelleraut

Transmis à la sous préfecture

Le 21.01.09

Publié en mairie

Le 20.01.09

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS